

Délibérations du Conseil Municipal du 05 Mars 2016

Le 5 mars 2016, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17

- Vincent MINIER : Maire
- Mme TRICOIRE, Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme GOLIAS Chantal: Adjoints
- M. LEBRETON Gervais, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M. TARDIF Christophe, M SIMONNEAUX Joseph, M. COLIN David, M DENIGOT Patrick, Mme BOVI Aurélie, Mme CHATTON Valérie, M. HEURTAULT, Mme BEIGNON Séverine : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 2 (dont 1 pouvoir)

Mme CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à Mme GOLIAS), Mme HASLE Nathalie

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 01 mars 2016

Mme GOUR prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2016

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 11 février 2016.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2016-11 :

Vote des Comptes Administratifs 2015 et adoption des comptes de gestion 2015

Compte administratif de la Commune

FONCTIONNEMENT 2015

Dépenses	Recettes
924 856,85 €	1 270 412,97 €

Excédent : 345 556,12 €

INVESTISSEMENT 2015

Dépenses	Recettes
413 656,71 €	1 710 399,99 €

Excédent : 1 296 743,28 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : 1 642 299,40 €

Solde RAR : - 748 406,42 €

Besoin de Financement : 0 €

RESULTAT DEFINITIF : Excédent : 893 892,98 €

Compte administratif adopté à l'unanimité sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Compte administratif de l'Assainissement collectif

FONCTIONNEMENT 2015

Dépenses	Recettes
1 429,15 €	90 072,55 €

Excédent : 88 643,40 €

INVESTISSEMENT 2015

Dépenses	Recettes
274 917,49 €	100 000 €

Déficit : - 174 917,49 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Déficit : - 86 274,09 €

Solde RAR : - 9 981,51 €

Besoin de Financement : 184 899 €

RESULTAT DEFINITIF : Déficit : - 96 255,60 €

Compte administratif adopté à l'unanimité sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Les comptes de gestion 2015 pour les budgets de la commune et de l'assainissement collectif dressés par Mme RAVARD Christelle, Receveur, sont adoptés **à l'unanimité**.

2016-12 :

Affectation des résultats 2015

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2015) de **345 556,12 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **345 556,12 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **1 296 743,28 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

Assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2015) de **88 643,40 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **88 643,40 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - **174 917,49 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

2016-13 :

Signature du contrat enfance jeunesse (CEJ)

La commune a engagé avec la Caisse d'Allocations familiales 35, un contrat d'objectifs et de co-financement pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée. Ce contrat correspond au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Il convient donc pour chaque collectivité signataire du présent contrat de prendre une délibération permettant au représentant de l'autorité territoriale de signer ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour la période 2015-2016, auprès de la CAF et de la CCMVS.

Séance levée à **12h40**

Suivent les signatures :